

|                                                                                                                                                                                                |                                                                                                                                                                      |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|  <p><a href="http://www.coe.int/access-to-official-documents">www.coe.int/access-to-official-documents</a></p> |  <p><a href="http://www.coe.int/dataprotection">www.coe.int/dataprotection</a></p> |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

## Transparence et vie privée dans les sociétés démocratiques - les deux faces d'une même médaille

### PROGRAMME

4 novembre 2025, 9h30 – 13h00  
Strasbourg, Palais de l'Europe, salle 2

#### *Introduction*

Dans la conjoncture économique actuelle des sociétés démocratiques, axée sur les données, il est de plus en plus important de garantir la responsabilité des gouvernements et de lutter contre la corruption, tout en protégeant la vie privée des citoyens. Les autorités publiques doivent trouver un équilibre délicat entre la garantie de l'accès aux informations qu'elles détiennent et la protection des données à caractère personnel.

En vertu de la Convention du Conseil de l'Europe sur l'accès aux documents publics, également connue sous le nom de Convention de Tromsø, toute personne a le droit d'accéder aux informations détenues par l'État, quelle que soit la forme sous laquelle elles sont enregistrées. De même, toute personne a le droit à la protection de ses données à caractère personnel en vertu de la Convention du Conseil de l'Europe pour la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel, également connue sous le nom de « Convention 108 ». En plus, la transparence de l'administration publique est une norme fondamentale du Groupe d'États contre la corruption (GRECO) du Conseil de l'Europe.

Le croisement entre le droit d'accès aux documents publics et le droit à la protection des données à caractère personnel est souvent perçue comme étant complexe. La Convention de Tromsø prévoit une dérogation à ce droit d'accès afin de protéger la vie privée. À l'inverse, la Convention 108 permet une dérogation à la protection des données à caractère personnel afin de permettre l'accès à des informations d'intérêt public. Cependant, il n'est pas toujours évident de savoir comment les autorités publiques doivent agir lorsqu'elles donnent accès ou publient de leur propre initiative un document contenant des données à caractère personnel, lorsqu'elles traitent une demande d'accès à un tel document ou lorsqu'elles traitent des requêtes émanant des personnes concernées ou des demandeurs d'informations.

La réunion explorera ce domaine potentiellement sensible de manière informative et pragmatique.

Dans l'ensemble, la réunion visera à promouvoir une vision selon laquelle l'équilibre entre la transparence de l'administration publique et la collecte et le traitement responsables des informations personnelles est considéré comme un indicateur important de la bonne gouvernance dans les sociétés démocratiques.

**09h30 – 10h00 Ouverture de la réunion par Gianluca Esposito – Directeur général des droits humains et de l'État de droit**

**Allocutions de bienvenue par Helena Jäderblom, Présidente du Groupe « Accès à l'information » du Conseil de l'Europe, Beatriz de Anchorena, Présidente du Comité de la Convention 108, David Meyer, Président du GRECO (en ligne)**

**10h00-10h45 Équilibre entre transparence et vie privée – Les normes du Conseil de l'Europe**

*Cette session examinera la manière dont la relation entre le droit d'accès aux documents publics et le droit à la protection des données à caractère personnel est traitée dans la Convention de Tromsø et dans la Convention 108. Elle mettra également en évidence les outils/méthodes mise en œuvre dans la législation et la pratique des différents États parties à ces conventions pour équilibrer les droits lorsqu'ils entrent en conflit (par exemple, le critère de l'intérêt public supérieur, la rédaction, l'anonymisation, la consultation des personnes concernées, etc.)*

Modérateur : **Joan Barata Mir**, Expert juridique, membre du Cyber Policy Center de l'université de Stanford

Intervenants : **Päivi Korpisaari**, Professeure de droit de la communication à l'université d'Helsinki, membre de l'AIG ; **Kristi Värk**, Directrice de la division du droit de la protection des données au ministère de la Justice et des Affaires numériques de l'Estonie ; **Beatriz de Anchorena**, Directrice de l'Agence pour l'accès à l'information publique (AAIP), l'autorité de protection des données (DPA) en Argentine.

**10h45 – 11h00 Pause**

**11h00 – 12h00 Gestion des informations relatives aux fonctionnaires**

*Cette session mettra en lumière différents modèles réglementaires de traitement et d'accès aux données personnelles des fonctionnaires. Quels sont les fonctionnaires concernés et quelles sont les données concernées (noms, descriptions de poste, CV, coordonnées, salaires, informations fiscales, autres) ? Quels sont les défis liés à la mise en œuvre de la transparence obligatoire en matière de déclarations de patrimoine et de conflits d'intérêts ?*

Modératrice : **Tetyana Oleksiyuk**, Vice-présidente du groupe « Accès à l'information » du Conseil de l'Europe

Intervenants : **Warren Seddon**, Directeur de la liberté d'information et de la transparence, Bureau du Commissaire à l'information, Royaume-Uni, **Alessandra Pierucci**, Commissaire à la protection des données, Italie ; **Vladimir Georgiev**, Expert, ancien Commissaire de la Commission nationale pour la prévention de la corruption, Macédoine du Nord ; **Carlos Cordero Sanz**, Fondateur d'Access Info Europe.

**12h00 – 13h00 Gestion des informations relatives aux personnes privées traitant avec les autorités publiques**

*Comment l'accès aux données à caractère personnel des personnes travaillant pour des entités privées qui traitent avec les autorités publiques (par exemple dans le cadre de contrats, de subventions ou d'aides) est-il réglementé ? Comment l'accès aux données à caractère personnel des personnes privées participant à des réunions avec des organismes publics, contribuant à des consultations ou menant des activités de lobbying est-il réglementé ? Quelles mesures les organismes publics détenant des données à caractère personnel sur les personnes traitant avec eux, prennent-ils pour anticiper et faciliter la divulgation ?*

Modératrice : **Neus Vidal Martí**, Directrice exécutive de *SEEK Initiative*

Intervenants : **Elona Hoxhaj**, Directrice générale chargée du droit à l'information, Commissaire à l'information et à la protection des données en Albanie ; **Gonzalo Sosa**, Représentant de l'Agence pour l'administration électronique et la société de l'information et des connaissances, Uruguay ; **Vita Habjan Barborič**, Cheffe du Centre de développement et de prévention de la Commission pour la prévention de la corruption, Slovénie ; **Ádám Földes**, Conseiller juridique et chargé de plaidoyer, *Transparency International*.

**13h00**

**Clôture de l'atelier par les Présidentes de l'AIG et du TP-D**